



**Nombre de
membres en
exercice:**

10

Séance du 10 décembre 2024

Le dix décembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 04 décembre 2024 s'est réunie sous la présidence de Denis DAYNAC

Présents :

7

Sont présents: Betty BONHOMME, Michel CAPUS, Denis DAYNAC, Julien MAS, Vincent PONS, Francis RATIE, Teddy SOL

Votants:

8

Représentés : Michèle PEGOURIE représentée par Betty BONHOMME

Excusés: Sandrine FEL, Nourdyn ZANFARI

Absents:

Secrétaire de séance: Betty BONHOMME

PROCES VERBAL

Ordre du jour

- 1- Approbation PV séance du 18/11/2024
- 2- Rénovation logement Communal : Plan de financement
- 3- Présentation du RPQS SPANC 2023
- 4- Zones d'Accélération de production des Énergies Renouvelables (ZAER)
- 5- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h40 après avoir procédé à l'appel et constaté le quorum.

Mme Betty BONHOMME est élue secrétaire de séance.

1-Approbation procès verbal de la séance du 18/11/2024

Monsieur le Maire reprend les points vus à l'ordre du jour du précédent Conseil. Il demande à l'assistance s'il y a des remarques et soumet le PV du Conseil Municipal du 18/11/2024 au vote.

Le PV est approuvé à 6 voix pour et 1 abstention.

AJOUT D'UNE DELIBERATION

M le Maire informe le Conseil qu'une demande de délibération à prendre avant fin décembre 2024, a été faite par les services de la CAF par mail le jeudi 5 décembre dernier. La convocation ayant déjà été envoyée il demande à l'assemblée l'autorisation de l'ajouter à

l'ordre du jour de ce conseil.

Le conseil approuve à l'unanimité des voix l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :
« Renouvellement CTG CAF / Grand Figeac »

2-DE 2024 040 : Logement communal : Plan de financement

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du logement communal dont le coût prévisionnel est estimé à 162 403.17 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		
État (DETR-DSIL-FV)	48 720.95 €	30 %
Région	8 000 €	5 %
Département (FAST)	6 000 €	3 %
Europe (LEADER)	20 000 €	13 %
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	79 682.22 €	49 %
Emprunt		
Total HT	162 403.17 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 06/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 12/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 162 403.17 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Débats :

Le maire et ses adjoints vont rencontrer prochainement M Teyssedou du Grand Figeac qui accompagne les collectivités pour les demandes de subventions. Cette délibération sera sûrement à actualiser en fonction des informations de M Teyssedou et de l'Avant Projet Définitif.

3- DE 2024 039 : Renouvellement CTG CAF / Grand Figeac

Présentation M Daynac :

Lecture du courrier de la CAF daté du 09/12/2024 et du mail de la CAF reçu le 05/12/2024 après midi.

Le Grand-Figeac s'est engagé en 2020 par convention auprès de la CAF du Lot afin de bénéficier d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour les structures de l'enfance et de la petite enfance du territoire.

Cette convention territoriale globale n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle se veut respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité et, dans sa construction elle associe les habitants aux politiques qui les concernent.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la convention, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

La convention territoriale globale prend la forme d'une convention-cadre politique et stratégique signée sur 5 ans qui permet de mobiliser l'ensemble des moyens de la Caf et de la collectivité territoriale. En cela, elle est un véritable levier d'investissement social partagé sur le territoire. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

Cette convention doit être renouvelée en 2025 selon les modalités suivantes pour les communes concernées :

- s'engager à signer la Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2028,
- autoriser le maire à signer la CTG 2024-2028 avant fin mars 2025,
- s'engager à signer cette CTG avant le 30/04/2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte l'ensemble de ces modalités et s'engage à les respecter
- désigne le Maire pour signer les documents afférents au renouvellement de cette convention

Débats :

M le Maire indique que la lettre d'engagement sera cosignée avec les maires de Bédrier et Faycelles et envoyée dans les prochains jours.

4- Présentation du RPQS SPANC 2023

Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Il indique :

- la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune

concernée ;

- le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code.
- le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant les indicateurs mentionnés à l'annexe XIII.

Le rapport RPQS 2023 du SPANC a été envoyé par mail à l'ensemble des élus en même temps que la convocation. Il sera disponible en ligne sur <https://www.services.eaufrance.fr/>

Le Conseil Municipal n'émet pas de réserves concernant ce rapport.

Débats :

Betty demande où en est le test sur les points d'apport volontaire de collecte des ordures. Denis explique que la démarche devrait débuter en avril 2025. Un camion a été acquis et permettra de faire les tournées avec les différents types de conteneurs. Un mail sera envoyé à M Mèche du Grand Figeac pour avoir plus d'informations.

5- Zones d'accélération de production des Energies Renouvelables (ZAER)

M le Maire expose au conseil :

Des zones ayant un potentiel de production d'énergies renouvelables sont à définir à l'échelle communale sur le portail en ligne (l'espace « mairie » a été créé en amont) Il faut identifier tout type d'énergie : éolien terrestre, photovoltaïque (au sol, sur bâtiment, en ombrières sur parking), méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité sur toute surface possible.

Cette demande se fait en plusieurs étapes :

- Phase de définition : les communes élaborent leurs propositions et peuvent faire une concertation avec le public.
- Phase de consultations : avec le Grand Figeac et le Parc
- Délibération du conseil avant le 14/01/2025
- Consultation auprès du référent préfectoral qui va s'assurer que les zones transmises ne présentent pas d'anomalie majeure ou d'incohérence.

Débats :

Aucun projet privé n'a été identifié à ce jour. Il est proposé de mettre en avant uniquement les bâtiments communaux et espaces publics dans la ZAER de Boussac.

6- Questions diverses

Devis Bodet :

L'horloge de l'église est en panne depuis novembre. Un devis a été demandé à la société Bodet qui assure la maintenance des cloches. Les élus sont favorables à ce devis. La question se pose quant à la somme et la disponibilité des crédits sur l'exercice 2024. Denis consultera le budget avant d'accepter le devis.

Info PLUI

L'enquête publique démarre le lundi 16/12/2024 jusqu'au 24/01/2025. Une information aux habitants sera faite via l'infolettre du secrétariat de mairie.

Patrimoine vernaculaire

9 projets ont été présentés devant le Grand Figeac afin d'obtenir une subvention dans le

cadre du soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire. Le projet de Boussac concernant la fontaine du Cros a été retenu. Une subvention de la part du Grand Figeac à hauteur de 3 000 € est espérée. Le Département et la Région sont également sollicités.

Chantier nouvelle école

Les réunions de chantier hebdomadaires ont débuté début décembre. Le piquetage de l'implantation des bâtiments a été fait et un compte rendu de chaque réunion est disponible en mairie pour consultation. Le terrassement va démarrer mi-janvier 2025.

La Gazette de Boussac

La gazette est en cours de finition par Sandrine GC, Francis, Vincent et Denis. Elle sera distribuée lors des vœux de la municipalité le dimanche 12 janvier 2025. Il est prévu 1 exemplaire par adresse postale à Boussac.

La question des photos et autorisations se pose.

(Pour information : « dans le cas d'une image prise dans un lieu public, votre autorisation est nécessaire seulement si vous êtes isolé et reconnaissable »)

Julien informe le conseil qu'il ne souhaite pas que sa photo soit diffusée. Les photos de groupes sont privilégiées.

Animations de Noël 2024

Vincent, Michele, Sandrine F et Francis seront présents. Julien et Teddy arriveront vers 15 / 16 h. Le sapin sera mis en place jeudi. Les salles de la mairie seront préparées vendredi matin.

Transfert compétence assainissement au Syndicat Limargue et Ségala

Certains usagers de l'assainissement collectif n'ont pas encore réglé la facture 2024 émise en novembre. Se pose la question de leur redevance. La question sera posée au Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP.

(17/12/2024 réponse de M Bruneau au mail envoyé : « la facturation 2024 sera enregistrée sur le budget annexe. Les factures qui ne seraient pas payées avant le transfert seront réintégrées dans les comptes de la commune au titre des restes à recouvrer et donc, les paiements relatifs à ces factures et postérieurs au 31/12/2024, seront enregistrés dans les comptes de la commune. »)

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 22h20

Prochain Conseil le mardi 07/01/2025 à 20h30 en mairie.

Denis DAYNAC
Président de séance

Betty BONHOMME
Secrétaire de séance